

subventionnement d'exportations qui défavorise le Canada en nous disant qu'il n'a pas pour but de nuire au Canada.

Jusqu'à maintenant, onze groupes spéciaux binationaux ont été institués pour régler des différends causés par des mesures commerciales américaines ou canadiennes. Auparavant, ces différends auraient pu s'envenimer pendant des années ou entraîner des mesures de rétorsion et de contre-rétorsion. Nous avons maintenant un meilleur mécanisme, et nous l'utilisons.

Mais nous devons nous rappeler que l'Accord vise aussi à éviter que les différends ne se produisent en premier lieu. Nous devons aussi l'utiliser à cette fin.

Nous vivons une période remarquable au plan du commerce international. Jamais le commerce n'a été aussi important pour nous. Et jamais le commerce n'a été aussi menacé depuis la Guerre.

L'Uruguay Round est le huitième grand cycle de négociations multilatérales à être entrepris depuis la création du GATT il y a quarante ans. Le libre-échange fait toujours l'objet de beaux discours. La réalité est bien moins rose.

L'horrible mot "protectionnisme" est peut-être rarement entendu, mais il a des sosies - comme commerce équitable, réciprocité, commerce encadré, restrictions volontaires et remplacement des importations. Ceux qui recherchent une anthologie d'euphémismes n'ont pas à chercher plus loin.

Comment pouvons-nous renouveler et redynamiser le système?
Comment pouvons-nous garantir le succès de l'Uruguay Round?

À mon avis, la meilleure façon de réaliser ces objectifs est de stimuler par l'exemple. Nous pouvons le faire en respectant la lettre et l'esprit de notre Accord de libre-échange.

Nous poursuivons des buts et des objectifs compatibles dans les négociations multilatérales. Nous voulons tous deux abaisser le plus possible les droits de douane applicables aux produits qui entrent dans le commerce international. Nous voulons tous deux réduire et éliminer les barrières non tarifaires. Nous voulons tous deux négocier une consolidation des règles internationales applicables aux services selon les principes du traitement équitable et de la non-discrimination. Et nous voulons tous deux renforcer les procédures du GATT pour le règlement des différends.

Un domaine mérite une attention toute particulière. C'est celui de l'agriculture!